

Accéder au SI-Autorisations Finaliser la création du compte

 Vous allez recevoir un email émis par <u>si-autorisations@sante.gouv.fr</u> il faudra cliquer sur le lien afin de finaliser la création de votre compte avec un lien pour activer votre compte.
 Ce lien est valable 72h néanmoins vous pourrez le renouveler (cf page suivante)

[SIAUT] Création de votre compte SI AUTORISATIONS			
$\begin{array}{c c} & \text{si-autorisations@sante.gouv.fr} \\ \hline A & O DNUM, AUTORISATIONS \end{array} \qquad $	Création de votre compte utilisateur		
Bonjour,	Finalisation de création d'un compte utilisateur		
Votre compte SI Autorisations a été créé. Afin de finaliser sa création, merci de cliquer sur le lien ci-dessous : <u>Finaliser la création de mon compte SI Autorisations</u>	(^v té*	~	
Ce lien est valide 72H à compter de la réception de ce message. Au delà de ce délai, vous pouvez utiliser la fonctionnalité "Mot de passe oublié / Première connexion" ou contacte <u>dnum.autorisations@sg.social.gouv.fr</u> afin de recevoir un nouveau lien.	Téléphone *	Nom* Nom Fonction* Organisme	Connexion
Cordialement, L'équipe SI Autorisations https://si-autorisations.sante.gouv.fr	Mot de passe * i Mot de passe Annuler Sauvegarder	Confirmation du mot de passe * Confirmation du mot de passe	Courriel test@sante.fr Mot de passe
Ceci est un courriel automatique, merci de ne pas répondre.			Se connecter

Vous pouvez vous **connecter** à la plateforme <u>https://si-autorisations.sante.gouv.fr/</u> grâce à votre courriel et votre mot de passe Attention à bien saisir votre courriel en minuscule

La création des comptes étant progressive, ceux-ci arriveront au fil de l'eau. Si au bout de 10 jours, à compter de votre date de webinaire, vous n'avez toujours pas reçu votre courriel d'activation, merci de nous en faire part via le <u>formulaire de contact</u>*



Accéder au SI-Autorisations Que faire si le lien a expiré?

Dans le cas où le lien reçu dans le courriel aurait dépassé les 72H de validité, vous pouvez en toute autonomie en générer un nouveau en vous rendant sur la page de connexion : <u>https://si-autorisations.sante.gouv.fr/</u>

